



République Française

VILLE DE SAUSSET – LES – PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 – www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le **04/06/2026**

ID : 013-211301049-20260528-AM2026_262-AR



ARRETE DU MAIRE N° 2026-262

Pôle : sécurité

Portant autorisation de mise en fonctionnement en clignotant orange des feux tricolores de l'intersection rue Jules Ferry/Avenue côte bleue du 15 juin au 15 septembre 2026

Nomenclature ACTES : 6 ; 1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants, L2213-2 à L.2213-5,
VU l'article R.411-7, R412-29 à R412-33, R411-7 modifié par décret n°2013-938 du 18 octobre 2013, R417-10 du Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 a été modifié par celui du 06 décembre 2011 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU les articles L.325-1 à L.325-3 et R.325-52 du Code de la Route,
VU l'arrête n°2025-319 du 13/08/2025 portant sur la règlementation de la circulation et du stationnement pour les marchés du dimanche et du jeudi,
VU l'arrêté n°2025-324 du 25/08/2025 portant règlement des marchés forains sur la commune de Sausset-les-Pins,
VU la délibération N°2026-04-02 du 8 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au maire,

CONSIDERANT qu'en raison de l'affluence accrue en cette période estivale le Maire autorise la Métropole Aix Marseille Provence à mettre les feux tricolores en position orange clignotant.

CONSIDERANT qu'en raison du marché hebdomadaire du dimanche les véhicules empruntant l'avenue du Général Leclerc sont contraints d'emprunter la rue Jules Ferry, le Maire autorise la Métropole Aix Marseille Provence à mettre les feux tricolores en position orange clignotant.

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de veiller à la sûreté et au respect de l'usage des voies publiques de ses administrés.

CONSIDERANT que pour ces motifs, il convient que des dispositions soient prises pour prévenir les accidents qui pourraient survenir en ces lieux.

ARRETE

Article 1 : A compter du 15 juin 2026 jusqu'au 15 septembre 2026 inclus de 07h00 à 15h00, Monsieur le maire fera placer en état de dysfonctionnement les feux tricolores de l'intersection rue Jules Ferry /Avenue de la Côte bleue en raison de la période estivale due à l'augmentation accrue de véhicules en raison du marché hebdomadaire du dimanche.

Article 2 : Cette disposition autorise le passage des véhicules, sous réserve du respect des dispositions relatives aux règles de priorité établies par le Code de la route et de la signalisation en vigueur.

Elle sera mise en œuvre que le dimanche, dans le cadre du marché dominical.



République Française

VILLE DE SAUSSET – LES – PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 – www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le **04/06/2026**

ID : 013-211301049-20260528-AM2026_262-AR



Article 3 : La mise en clignotant orange sera réalisée par les services de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Les dispositions du présent arrêté cesseront à l'issue de la période fixée à l'article 1 et la signalisation sera remise dans son état normal.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du pôle Sécurité, Monsieur le Directeur du pôle Technique, Monsieur le Responsable de l'Antenne de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Sausset les Pins, ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 28 mai 2026

Le maire,
Maxime MARCHAND

